

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 19974

présenté par

Mme Ménard, Mme Thill et Mme Lorho

ARTICLE 59

Supprimer l'alinéa 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comment le gouvernement peut-il anticiper, dans ce projet de loi, le financement des dépenses du Fonds de solidarité vieillesse universel quand la conférence portant sur l'équilibre et le financement des retraites aura lieu à la fin du mois d'avril 2020 ? Les dispositions prises ici seront-elles suffisantes ou démesurées ? Rien ne peut le confirmer.